

La démocratie participative, comme premier acte

Parmi les trente-neuf délibérations présentées en conseil municipal hier soir figurait la création des conseils de quartiers et de conseils citoyens. Mise en bouche aux nombreux débats

C'était une promesse de campagne de Patrick de Carolis : instaurer une démocratie participative dans le Grand Arles. Le projet finalisé a été présenté hier soir au conseil municipal par Michel Navarro, et soumis au vote. Il a été validé par la majorité après de longs et parfois vifs échanges.

Il s'agit tout d'abord de la nouvelle délimitation des villages et quartiers en onze entités : Moulès, Raphèle, Pont-de-Crau, Salin-de-Giraud, territoires de Camargue, Mas-Thibert, Barriol, Griffeuille, Trébon, Arles centre et Arles périphérie. Des conseils de quartiers ou de villages seront mis en place dans ces différents secteurs, sauf dans les quartiers prioritaires de Barriol, du Trébon, et de Griffeuille où verront le jour trois conseils citoyens, contre un seul commun aux trois quartiers jusqu'ici.

Le rôle, la composition, et les modalités de fonctionnement de ces conseils sont définis dans la charte des conseils de quartier et de village de la ville d'Arles. Le conseil de quartier se compose de 26 membres : un président de droit, le maire d'Arles, un co-président l'adjoint ou l' élu délégué au quartier, 4 représentants du conseil municipal désignés par le maire dont un de l'opposition, un collège de 10 représentants composé de personnes participants à la vie et l'aménagement



Trois conseils citoyens verront le jour au Trébon, à Griffeuille et à Barriol contre un seul actuellement.

/ ARCHIVE JÉRÔME REY

du quartier (CIQ, CIV, associations de riverains) et d'un collège de 10 habitants du quartier. La charte ne s'appliquera pas dans les conseils citoyens des quartiers prioritaires qui sont régis par des dispositifs spécifiques en lien avec la politique de la ville.

Ce nouveau dispositif de démocratie participative ne convient pas aux six élus de l'opposition présents hier, tous votant contre.

Mohamed Rafaï s'est d'abord fait confirmer par le maire que

Serge Meysonnier est bien adjoint au maire avec une délégation pour Mas-Thibert. Jean-Frédéric Dejean et Cyril Girard ont ensuite critiqué ce redécoupage, et "cette troisième version du projet" présentée hier soir.

Le premier déplore la distinction "entre les quartiers prioritaires et le reste. Il est regrettable de ne pas avoir de conseils de quartier à Barriol au Trébon ou à Griffeuille avec un élu référent, car les conseils citoyens ne peuvent avoir d' élu pour les pilo-

ter. On ne pourra parler avec un élu responsable des problèmes du quotidien. La possibilité existe pourtant d'avoir à la fois un conseil citoyens et un conseil de quartier... Quant à la composition, il n'y a que 10 places pour les citoyens, j'aurai préféré que les acteurs associatifs locaux puissent candidater librement".

Cyril Girard doute que le nouveau découpage puisse permettre d'être efficace. "Arles périphérie comprend des zones qui n'ont pas du tout les mêmes problématiques. La charte des

conseils de quartier est assez nébuleuse sur les choix des représentants de groupements d'acteurs locaux et sur le tirage au sort des citoyens sur la base du volontariat. On ne sait pas comment ils seront recrutés. Cette démocratie participative rate le coche. Elle n'aura pas d'indépendance par rapport au conseil municipal. Ce n'est pas cette charte qui va réconcilier les citoyens avec la politique".

Eric Souque tient à rassurer l'opposition. "Les conseils citoyens qui vont naître ne seront pas les mêmes que l'ancien moribond que vous laissez avec trois survivants. C'est une instance de proximité que nous accompagnerons financièrement pour des actions locales et directes, des instances efficaces".

Patrick de Carolis a ensuite tancé l'opposition. "Peut-être avez-vous peur que l'on soit en contact avec la population des quartiers prioritaires? Et bien nous le sommes et le serons plus encore avec trois conseils citoyens contre un seul par le passé".

Dans la suite de cette délibération votée par la majorité il a été procédé à l'élection des adjoints de quartier. Une seule liste a été présentée : "Pour le grand Arles". Denis Bauch a été élu pour Moulès, Gérard Quaix pour Raphèle, Eva Cardini pour Salin-de-Giraud et Sybille Laugier pour Arles périphérie.

Olivier LEMIERRE

Du théâtre au cabinet, avec quelques impros

Long conseil municipal de plus de quatre heures dans la salle des fêtes. Premier à se dérouler de nouveau avec du public. Et toujours accessible via internet en direct. Sur 39 délibérations, au-delà de celles concernant la démocratie participative en entame, c'est surtout à la fin, pour le dernier acte, que les répliques ont été les plus nourries. S'il y

a des félicitations de la part de l'opposition (sur la taxation majorée des appartements saisonniers meublés, la gestion des marais de Beauchamp, celles des zones humides), également de la part de la majorité (sur le cahier ressources ou la restauration collective "héritages" de la municipalité passée), c'est à certains tirés que certains dossiers ont été

abordés. On attendait des débats sur la gestion des théâtres d'Arles (puisque le théâtre antique est intégré), la programmation, sur la réorganisation des services, les sommes allouées au cabinet... Ils ont eu lieu. Dans une répartition des rôles désormais bien huilée : une opposition lasse d'être critiquée pour la municipalité précédente à laquelle la majori-

té des élus n'appartenait pas, une majorité prônant une transparence et une rigueur à tous crins, il y a aussi eu quelques impros formelles que ne renierait pas Edouard Baer (artiste associé pour la programmation des théâtres, jouant pour le moment un peu l'Arlésienne). Nous y reviendrons dans le détail dans notre édition de demain. J.Z.